

## Compte-rendu du Conseil de Faculté du 16 mars 2017

**Élus présents** : Vincent BEAL, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC-RENAUD, Clarisse DARNAULT, Alice DEBAUCHE, Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Nalini FURST, Isabelle HAJEK, Philippe HAMMAN, Mélanie LEPORI, Marie MANGOLD, Dylan HAMM, David RODRIGUEZ, Frédéric BAUER.

**Élus excusés** : Louise QUENIART remplacée par Dylan HAMM suppléant, Marcel BAUER, Nicolas MATT.

**Élu absent** : Isil GACHET.

**Procurations** : Catherine BOISSON à Nalini FURST, Smaïn LAACHER à Catherine DELCROIX, Roger SOME à Nicoletta DIASIO

**Invités permanents** : Nicolas AMADIO, Alain AYERBE, Salomé DEBOOS, Pascal HINTERMEYER, Catherine LEOPOLD, Sylvie MONCHATRE.

**Invités permanents excusés** : Marie BALAS, Didier BRETON, Maurice WINTZ.

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 12 janvier 2017
2. Résultats des élections de l'Institut de polémologie
3. Présentation et validation des décisions de la commission scientifique réunie le 9 février 2017
4. Postes à présenter en vue des concours de recrutement des enseignants-chercheurs en 2018
5. Profils des ATER demandés pour la rentrée 2017/2018
6. Changements de modalités d'évaluation pour 2017/2018
7. Effectifs en Master 1 pour 2017/2018
8. Relations internationales
9. Fonctionnement institutionnel de la Faculté :
  - Vote au sein des Instituts
  - Compatibilité de la fonction de Doyen avec la fonction de Directeur-adjoint de laboratoire
10. Divers : décalage du conseil de faculté du 27 avril au 11 mai ?  
budget accueil café 10 mars 2017

Le secrétariat de la séance est assuré par Philippe HAMMAN.

Le Doyen ouvre la séance à 16 h. Il accueille les membres du Conseil, qui, conformément au vote adopté à la séance précédente, se disposent désormais autour d'un même espace en carré, tout en retenant une disposition visible des membres votants et des membres invités permanents.

Jean-Daniel Boyer énonce les points à l'ordre du jour et demande si des points Divers sont à adjoindre. Il annonce d'emblée une question de date pour la tenue du prochain Conseil.

Sylvie Monchatre prend la parole pour demander si le point 9, tel que rédigé : « Vote au sein des Instituts », comprend la question des rattachements des enseignants-chercheurs de la Faculté aux Instituts.

Jean-Daniel Boyer précise qu'il s'agit de rappeler les règles existantes : qui a le droit de vote et peut faire partie des différents Instituts de la composante, pour veiller à une cohérence d'ensemble.

À ce titre, Nicolas Cauchi-Duval relève la question des heures dispensées en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de la Licence de Sciences sociales : conduisent-elles à un rattachement de fait des uns et des autres à l'Institut de sociologie ?

Catherine Delcroix invite à possiblement distinguer dans ces discussions la question des finances et celle des contenus pédagogiques.

L'ordre du jour est ensuite déplié.

## **1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 12 janvier 2017**

Nicolas Cauchi-Duval demande au niveau du point 4 qu'il soit précisé que cela vaut « pour l'année écoulée *et celle à venir* », puisqu'il s'agit aussi d'un budget prévisionnel. Relativement à l'Institut de polémologie, il s'interroge sur la dimension recherche plutôt que formation/pédagogie de certaines dépenses.

Le compte-rendu est voté à l'unanimité, moins une abstention.

## **2. Résultats des élections de l'Institut de polémologie**

Le Doyen informe le Conseil des résultats de la récente élection à la direction de l'Institut de polémologie.

Pascal Hintermeyer a présenté sa candidature. Des 8 électeurs, le scrutin a rassemblé 6 votants, dont un bulletin nul. À l'issue de ce vote, Pascal Hintermeyer est élu pour 4 ans à la tête de l'Institut de polémologie.

### **3. Présentation et validation des décisions de la Commission scientifique réunie le 9 février 2017**

Le Doyen excuse Marie Balas, vice-présidente de la commission scientifique, qui ne peut être présente à ce conseil et donne la parole à Philippe Hamman, président de la commission.

Sur la base du relevé de décisions de la commission transmis en amont à l'ensemble des membres du Conseil, ce dernier fait brièvement état du mode de fonctionnement adopté par la commission.

Cette session a connu un nombre et un volume particulièrement élevés de demandes (pour un total de pas moins de 10 318 €). La Commission a donc examiné avec attention les demandes en les classant en 3 groupes, en suivant les critères qui avaient été publicisés lors de l'appel à projets :

- 1) projets portés par et pour des étudiants de la composante ;
- 2) projets collectifs, avec une dimension pédagogique susceptible de s'adresser aux étudiants de la composante ;
- 3) projets individuels.

La Commission s'était engagée, par rapport au budget de 6000 € que le Conseil de faculté lui a attribué pour l'année budgétaire, à réserver une fraction afin de permettre une 2<sup>e</sup> session avant l'été, pour des projets qui n'auraient pu être déposés lors de l'appel de début d'année.

Il a donc fallu procéder à une sélection assez stricte des demandes : celles classées en catégorie 3 n'ont pu être financées ; celles en catégorie 2 l'ont toutes été partiellement, la Commission veillant à adapter la somme accordée à un poste de budgétaire bien défini ; enfin, celles, jugées prioritaires, en catégorie 1 ont été abondées dans l'ordre de grandeur demandé.

Ceci laisse disponible une somme de 875 € pour une 2<sup>e</sup> session, qui se tiendra avant l'été.

Les décisions de la Commission scientifique sont validées à l'unanimité du Conseil de faculté.

### **4. Postes à présenter en vue des concours de recrutement des enseignants-chercheurs en 2018**

Le Doyen fait état de 3 supports d'enseignants-chercheurs qui seront vacants et à présenter en vue des concours de recrutement des enseignants-chercheurs en 2018, à savoir un poste PR précédemment occupé par Estelle Ferrarese et affecté au laboratoire DynamE ; un poste MCF occupé jusque-là par Myriam Klinger et affecté au laboratoire DynamE ; et un poste MCF occupé jusque-là par Bernard Woehl et affecté au laboratoire SAGE.

Les Instituts de la faculté concernés par chacun de ces postes, d'une part, et le laboratoire d'affectation de chaque support, d'autre part, sont invités à élaborer de concert des propositions et à faire remonter au Décanat les suggestions de profils pour le 24 avril. À partir de celles-ci, les profils seront établis. Un vote aura ensuite lieu au prochain Conseil de faculté.

Une discussion s'initie entre plusieurs membres du Conseil à propos des Instituts appelés à participer à la rédaction de ces fiches de poste.

Le Doyen récapitule, à l'issue de ces échanges, la proposition suivante, dont le Conseil convient :

- Poste E. Ferrarese : UMR DynamE ; Instituts de sociologie, polémologie et CERIS.
- Poste M. Klinger : UMR DynamE ; CERIS, Instituts de polémologie et de sociologie.
- Poste B. Woehl : UMR SAGE ; Instituts de sociologie et d'urbanisme.

Nicolas Amadio invite dans les réflexions à mener à tenir compte des profils des partants mais également de façon claire des besoins liés à la mise en place de l'offre de formation 2018. Sylvie Monchatre souligne également l'importance des besoins en niveau Licence à cet égard, y compris pour les supports d'enseignants-chercheurs de rang A.

## **5. Profils des ATER demandés pour la rentrée 2017/2018**

La Faculté disposera en 2017/2018 de 6 supports d'ATER à temps plein, dont les profils ont été établis pour s'adapter au mieux aux besoins pédagogiques, en particulier compte tenu : du CRCT (96hetd) d'Élise Marsicano et des besoins importants en sociologie quantitative, de la réduction de service (demi-service) dévolue à Didier Breton au titre de la direction de la MISHA, des départs en retraite de Myriam Klinger et Bernard Woehl, et de la réduction de service liée au congé maternité d'Anaïs Collet.

Les 6 supports suivants sont donc soumis au Conseil, correspondant au document de profils transmis en amont par mail par Catherine Leopold :

- Sociologie du travail, des organisations et des professions
- Démographie et sociologie quantitative
- Sociologie générale, sociologie quantitative
- Sociologie générale, sociologie de la famille, de l'école et de l'éducation
- Sociologie générale et sociologie urbaine
- Sociologie de l'intervention sociale et des conflits.

Nicolas Cauchi-Duval souligne le fait que le support d'ATER Démographie et sociologie quantitative ne sera pas suffisant pour couvrir tous les besoins pour les enseignements à dimension quantitative.

Il pose la question de la mention de « compétences particulières *requis*es » pour ledit support, qui peuvent apparaître restrictives en vue de pourvoir l'emploi ; Sylvie Monchatre répond qu'il s'agit de compétences *souhaitées* et non strictement requises.

Nicoletta Diasio pose la question des enseignements relatifs à la santé pour l'année à venir, pour lesquels il a été fait appel cette année à une collègue en poste à l'Université de Nice : y aurait-il des personnes sur place qui pourraient avoir des opportunités d'enseignement ?

Sylvie Monchatre souligne la spécificité des enseignements en question sur travail et santé, santé et organisations.

Jean-Daniel Boyer rappelle que la demande de disponibilité de Romuald Normand, à l'origine des besoins à couvrir, n'a été portée à connaissance que tardivement, et qu'il a donc fallu parer au plus pressé. Isabelle Feroni a accepté d'assurer ces enseignements, et ceci n'a induit aucun coût supplémentaire pour la composante, puisque la Présidence de l'Université a accepté de prendre cela à sa charge (déplacements...) en débloquant des fonds pour pallier les manques au niveau de cours spécialisés.

Il suggère que si des propositions alternatives peuvent être faites, elles soient transmises à Sylvie Monchatre, au titre de l'Institut de sociologie.

Nicolas Amadio demande s'il est possible l'année prochaine de considérer plus tôt les profils d'ATER, afin que le Conseil puisse se prononcer avant leur publication. Il est rappelé la difficulté à cet égard d'un calendrier très serré au niveau de l'Université.

Jean-Daniel Boyer souligne, à propos des profilages, le critère des besoins pédagogiques de la composante, notamment à l'expérience de difficultés à pourvoir des TD à dimension quantitative la rentrée dernière.

Alice Debauche rappelle également que le nombre de groupes en enseignements quantitatifs a augmenté, et qu'il y a donc des besoins conséquents.

Sylvie Monchatre pose la question du Comité des experts relativement au recrutement des futurs ATER. En effet, le président du comité a démissionné l'an passé et des changements de corps induisent aussi vacance de siège, sachant qu'il n'est plus possible, comme au départ, de faire remonter des suivants de listes, celles-ci étant épuisées.

Jean-Daniel Boyer répond avoir, de concert avec Philippe Hamman, posé la question à la présidence, auprès de M. Deneken, en sollicitant une entrevue notamment, dès le mois d'octobre 2016, sachant que, au niveau de l'Université,

ces comités n'ont été renouvelés ni en 2013 ni en 2016. Il ajoute avoir régulièrement relancé la présidence à l'occasion des réunions des directeurs de composante. Il s'engage à relancer à nouveau rapidement la présidence et, au besoin et en fonction des réponses de la présidence, proposer l'organisation d'une élection.

Mis au vote, les 6 profils d'ATER demandés sont adoptés par le Conseil à l'unanimité.

## **6. Changements de modalités d'évaluation pour 2017/2018**

Clarisse Darnault pose la question des enseignements et modalités d'évaluation figurant sur le livret-guide et de certaines différences constatées *in situ*, en pointant le fait que l'information à ce sujet n'est pas nécessairement délivrée en amont aux étudiants (par exemple à propos de cours d'ethnologie portant sur des aires culturelles), ce que Dylan Hamm relève aussi.

Dylan Hamm souligne également le cas de quelques matières sur les relevés de notes dont l'intitulé varie par rapport aux cours effectivement dispensés. Catherine Léopold dit l'avoir également constaté, et que les corrections requises ont normalement été apportées.

Le Doyen rappelle qu'en cas de nouveaux cours il est de la responsabilité de l'enseignant et de l'Institut de veiller à la question des codes sur Apogee.

Plus largement et en lien, il revient sur l'idée de la revalorisation du rôle du responsable de semestre, par rapport à un certain nombre de tâches :

- Organisation d'une réunion de rentrée
- Bonne marche de la formation
- Tenue d'un bilan de semestre (à remonter au niveau du Décanat)
- Suivi du rendu des notes (pour lesquelles il demeure des remises tardives).

Clarisse Darnault précise que fréquemment les changements de modalités d'évaluation sont opérés pour alléger la masse de travail des étudiants, notamment lorsque sont demandés beaucoup de dossiers.

Le Doyen rappelle que tout changement doit être validé en Conseil de faculté puis par la CFVU.

Le Conseil passe à l'examen des demandes de modifications de modalités d'évaluation pour 2017/2018.

1) Isabelle Hajek fait état d'une demande relative au DEUST Médiations citoyennes, notamment suite à une difficulté rencontrée à propos d'une étudiante convaincue d'avoir présenté à deux reprises de faux certificats médicaux et sanctionnée pour cela en section disciplinaire de l'Université ; et, plus largement,

par cohérence avec le fonctionnement de la Licence de sciences sociales : il est demandé d'adjoindre au règlement la mention suivante : « Au niveau du diplôme : les années du DEUST ne se compensent pas entre elles ».

La demande est votée à l'unanimité.

2) S'agissant du tableau des MCC, transmis en amont aux membres du Conseil : Clarisse Darnault souhaite des précisions sur quelques points :

- Statistiques inférentielles : Alice Debauche répond qu'il n'y a pas de changement pour l'étudiant, il s'agit uniquement de clarifier à qui il revient de corriger et noter l'évaluation intermédiaire.
- TD Sociologie urbaine et TD Analyse de la structure sociale : la mention d'une note de participation vise à clarifier explicitement les modes d'évaluation appliqués à ces TD.
- Question des dossiers pour Ethnolinguistique et Anthropologie du Soudan.

Nicolas Amadio rappelle la position de la Commission pédagogique qui vise à limiter le nombre de dossiers. Agnès Clerc-Renaud souligne que le point est sur la table au niveau de l'Institut d'ethnologie.

Clarisse Darnault demande à ce que ce qui est voté soit effectivement respecté dans les faits à la prochaine rentrée.

Le Doyen fait procéder à un vote sur l'ensemble des demandes de MCC ; celles-ci sont adoptées à l'unanimité, moins deux abstentions.

Puis Jean-Daniel Boyer distribue aux membres du Conseil le calendrier universitaire 2017/2018 proposé par l'Unistra. Des aménagements au niveau de la Faculté sont discutés. Le 2<sup>e</sup> semestre débutera ainsi la semaine du 22/01. Philippe Hamman demande s'il est possible de débuter les enseignements des Masters en régime de contrôle terminal la semaine du 18/09 et non du 11/09, pour éviter des difficultés pédagogiques liées aux arrivées plus tardives de certains étudiants issus d'autres Universités dans ces cursus. Nicoletta Diasio abonde dans le même sens.

Ces modifications sont adoptées.

Nicolas Cauchi-Duval soulève la question des examens mutualisés entre le Master de démographie, en régime de contrôle continu, et les autres Masters de la composante, en régime de contrôle terminal.

Jean-Daniel Boyer confirme la règle visant à communiquer en amont les dates d'examen, cette organisation relevant du responsable de semestre. En cas de difficulté pour obtenir l'information de la date d'examen de la part d'un enseignant, il appartient au responsable de semestre de le relancer, et après relance et faute de réponse de l'enseignant, de fixer la date d'examen.

## **7. Effectifs en Master 1 pour 2017/2018**

Catherine Leopold fait état de la demande de J.-P. De La Rica, au niveau des services centraux, quant à un vote du Conseil de Faculté relativement au tableau des effectifs en M1 qui a été remonté par la composante, par rapport à la capacité d'accueil en M1 à la prochaine rentrée.

Nicolas Amadio souligne avoir posé la question à la DES pour savoir à quoi va servir la remontée de cette capacité d'accueil, sans avoir obtenu de réponse totalement claire, si ce n'est que cela ne vaut que pour l'année à venir – notamment afin d'alimenter le site « trouvermonMaster ». De nouveaux effectifs seront à remonter l'année prochaine, il conviendra de bien y réfléchir.

Le vote est acquis à l'unanimité.

Le Doyen ajoute avoir obtenu l'information selon laquelle il convient de passer par la plateforme ARIA pour toutes les candidatures en Master à l'Unistra, y compris pour les candidatures locales.

## **8. Relations internationales**

En tant que CoRI, Nicoletta Diasio prend la parole pour un point sur les conventions RI de la composante, qu'elle développe en 3 volets :

- 1) La convention avec l'Université de Ouagadougou est en cours de renouvellement, notamment sous l'impulsion de Roger Somé.
- 2) Deux demandes de partenariats ont été adressées à la Faculté en vue d'établir des conventions : l'une avec une Université de Bucarest, où 4 Masters sont possiblement intéressants pour nos étudiants (convention d'échanges au niveau Master) ; l'autre avec l'Université du Piémont Oriental en Italie, cette fois au niveau Licence, même si la convention pourra intégrer aussi le niveau Master, mais avec moins de choix.

Le Conseil vote favorablement, à l'unanimité, sur ces points.

- 3) Un nombre conséquent de demandes d'étudiants de notre faculté concerne les pays anglophones et nordiques. Ces possibilités sont contraintes par la condition de réciprocité pour l'établissement des conventions, le nombre d'enseignements offerts en anglais dans nos cursus étant limité, pour accueillir des étudiants en retour ; sans oublier la question du coût des études dans les pays anglo-saxons, faisant que ces derniers libèrent moins facilement de places.

## 9. Fonctionnement institutionnel de la Faculté

### 9.1. Vote au sein des Instituts

Le Doyen décline cette question en trois temps :

#### 1) Point sur les élections des directeurs d'Instituts

Catherine Léopold signale que le mandat actuel de direction de l'Institut de démographie arrive à échéance sous peu, le 25 avril 2017. Nicolas Cauchi-Duval prend bonne note des élections à organiser prochainement.

La question est aussi posée pour le CERIS, pour lequel il s'agit de mandats de 3 ans. Catherine Delcroix et Nicolas Amadio signalent qu'une élection a eu lieu le 10 février 2016. Jean-Daniel Boyer demande transmission d'éléments afin de clarifier le point.

#### 2) Qui vote ?

Jean-Daniel Boyer rappelle la règle relative à la qualité d'électeur à un Institut : est électeur tout enseignant ou chargé de cours, titulaire ou vacataire, qui assure 64hét/d dans la composante *dont* 24hét/d dans l'Institut en question, ou, par dérogation, 18hét/d s'il s'agit de l'Institut de polémologie. Le Doyen souligne explicitement que ce « dont » est inclusif (= et).

Une discussion s'ouvre à propos des personnes qui participent à la vie d'un Institut, parfois sur la durée, mais n'assurent pas au total 64hét/d au niveau de la composante. Agnès Clerc-Renaud fait remarquer que l'on peut différencier peut-être la vie de l'Institut et les votes, comme l'élection du directeur. Après une discussion sur l'intérêt ou non d'introduire des catégories comme « membres associés » ou « membres électeurs/non-électeurs », le Conseil s'en tient à maintenir les deux catégories actuellement usitées : « Enseignants sur poste » et « Autres enseignants et intervenants extérieurs ».

#### 3) Imputation budgétaire des dépenses pour les EC sur poste :

Sylvie Monchatre relaie une question à laquelle a été confrontée Nalini Perienen, à savoir à quel Institut imputer des achats de fournitures, ou elle-même, quant à une sollicitation de financement d'une sortie pédagogique.

Catherine Delcroix suggère de s'adresser à l'Institut de rattachement du diplôme.

Nicolas Cauchi-Duval souligne que cette question pose également celle d'un rattachement principal des EC à un Institut. Il souligne aussi, d'un point de vue budgétaire, que cela peut conduire sinon à des distorsions de dotations, en raison notamment de l'attribution d'une somme forfaitaire socle pour tout Institut.

Philippe Hamman, pour sa part, souhaite rappeler l'importance de l'enjeu en raison de la place des Instituts, qui sont créés et reconnus après un vote de la Commission des Statuts de l'Université, et non pas simplement à l'interne d'une composante.

Sylvie Monchatre relève que certains EC peuvent actuellement émarger à 3 voire 4 Instituts, et demande d'assumer un rattachement principal, suivant un principe d'équité « 1 institut, 1 voix », un rattachement secondaire pouvant permettre de participer à des discussions pédagogiques dans un autre Institut.

Soulignant que les Instituts sont des espaces importants du fonctionnement de la composante, Vincent Béal souligne également l'importance de l'aspect démocratique de ces questions, plaidant pour un mono-rattachement en termes de vote, sans exclure des participations plus larges sur des questions pédagogiques.

Nicoletta Diasio donne lecture de l'avis de Roger Somé qui manifeste son attachement à ne pas exclure de personnes dans cette problématique des rattachements.

Après que d'autres membres du Conseil se sont exprimés (Alice Debauche, Pascal Hintermeyer, Catherine Delcroix...), et tenant compte des lectures plurielles qui se sont manifestées au sein du Conseil, Jean-Daniel Boyer sollicite un premier vote quant à l'opportunité de voter sur la question du rattachement principal budgétaire des EC sur poste. Ce vote de principe est validé à la majorité absolue, avec une voix contre.

Le Doyen soumet alors, dans un deuxième temps, la question suivante au vote : « Êtes-vous pour un rattachement budgétaire principal déclaratif des enseignants chercheurs et enseignants sur poste à un Institut ? ».

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité, moins deux abstentions.

Enfin, le Doyen propose de renvoyer à une AG de Faculté le volet du débat relatif à un éventuel rattachement principal pour les votes en Instituts.

## ***9.2. Compatibilité de la fonction de Doyen avec la fonction de Directeur-adjoint de laboratoire***

Jean-Daniel Boyer souhaite informer le Conseil qu'il prendra au 01/01/2018 également les fonctions de directeur-adjoint de l'UMR DynamE, fonctions auxquelles il avait déjà été élu avant son élection au Décanat de la Faculté. Il précise que ceci est juridiquement possible au sein de notre Université, et qu'il souhaite s'assurer que les membres du Conseil, et notamment les membres de l'UMR SAGE, n'y voient pas de difficulté.

Philippe Hamman signale l'attention d'équilibre vis-à-vis des laboratoires qu'il s'agira de porter relativement aux procédures de recrutements d'enseignants-chercheurs de façon générale, et spécialement quant au rôle du Doyen par rapport à la désignation du coordinateur et à la composition des comités de sélection à venir, en particulier quant au dialogue étroit avec le directeur de laboratoire et l'avis de ce dernier. Jean-Daniel Boyer souscrit à cette remarque.

Catherine Delcroix et Pascal Hintermeyer soulignent tous deux l'importance pour la fonction de Doyen d'être neutre et de veiller à l'équilibre entre laboratoires et entre instituts.

## **10. Divers :**

- Il est convenu de reporter la date du conseil de faculté du 27 avril au 11 mai 2017, tout en veillant à ce que les parties intéressées par les profils de postes à voter puissent être présentes lorsque ce point arrivera en délibération.
- Budget accueil café du 10 mars 2017 : le vote d'autorisation à financer l'association MASS pour organiser cette pause-café est acquis à l'unanimité.

-----

## **Compte-rendu du Conseil de Faculté restreint aux enseignants du 16 mars 2017**

**Élus présents :** Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC-RENAUD, Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Philippe HAMMAN.

**Élu excusé :** Vincent BEAL.

**Procurations :** Alice DEBAUCHE à Nicolas CAUCHI-DUVAL, Isabelle HAJEK à Philippe HAMMAN, Smain LAACHER à Catherine DELCROIX, Roger SOME à Nicoletta DIASIO.

**Président de séance :** Jean-Daniel BOYER, Doyen

### **Ordre du jour :**

1. Proposition de renouvellement de MCF associés
2. Demandes de CRCT 2017/2018

Le secrétariat de la séance est assuré par Philippe HAMMAN.

### **1. Proposition de renouvellement de MCF associés**

Le Doyen propose le renouvellement des supports de MCF associés à mi-temps occupés par Mme. Valérie Wolff et M. Jean Zoungrana. Des documents ont été préalablement transmis par courriel aux membres du Conseil restreint. Il est également proposé une revalorisation de rémunération d'indice au terme des 3 années écoulées, pour la nouvelle période de 3 ans.

La proposition est soumise au vote, successivement pour Mme. Valérie Wolff et M. Jean Zoungrana ; dans les deux cas, elle est adoptée à l'unanimité des 9 votants.

### **2. Demandes de CRCT 2017/2018**

Le Doyen, sur la base des documents transmis préalablement par courriel aux membres du Conseil restreint, énonce les demandes formulées par Mme Bénédicte Gérard et Mme Anne-Sophie Lamine.

Celles-ci sont ensuite soumises au vote.

- Demande de Mme Bénédicte Gérard : Nicolas Cauchi-Duval, en tant que membre de la section 19 du CNU, qui sera amenée à examiner à l'étape nationale la demande de Mme Gérard, ne prend pas part au vote, ainsi qu'il est d'usage au CNU en pareille situation. La demande est adoptée à l'unanimité des 8 votants.
- Demande de Mme Anne-Sophie Lamine : La demande est adoptée à l'unanimité des 9 votants.

-----

### **Compte-rendu du Conseil de Faculté restreint aux Professeurs et enseignants HDR du 16 mars 2017**

**Élus présents :** Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Philippe HAMMAN.

**Procurations :** Smaïn LAACHER à Catherine DELCROIX, Roger SOME à Nicoletta DIASIO

**Président de séance :** Jean-Daniel BOYER, Doyen

**Ordre du jour :** Éméritats

Le secrétariat de la séance est assuré par Philippe HAMMAN.

Le Doyen débute en rappelant quelques points relatifs aux textes réglementaires en vigueur sur l'attribution de l'éméritat à l'Unistra :

- Il est désormais possible de solliciter l'éméritat pour les MCF HDR.
- Au-delà de 75 ans, l'éméritat est accordé non plus pour une période de 3 ans, mais, à titre dérogatoire, année par année.
- Les émérites relèvent de leur laboratoire d'affectation. Sur ce dernier aspect, le Doyen souhaite rappeler que les frais divers sont à imputer sur les budgets des laboratoires.

Il est ensuite procédé au vote, sur chacune des demandes formulées, sur la base des dossiers transmis préalablement par courriel aux membres du Conseil restreint aux Professeurs et enseignants HDR, toutes bénéficiant d'un avis solidement argumenté et tout à fait favorable du laboratoire d'affectation.

Les demandes de MM. Freddy Raphaël, Maurice Blanc, Christian de Montlibert, et de Mmes Suzanne Guth et Myriam Klinger reçoivent toutes, à l'unanimité des 5 votants, un avis très favorable.

La séance du Conseil de faculté dans son ensemble est définitivement levée à 19H.